

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019

Le douze décembre deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

Sont présents :

Mme BELLET Florence, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, CARLIERE Frédéric, adjoints,

Mmes COZIC Bernadette, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie, OUTURQUIN Béatrice, VANIER Pascaline,

MM. DUPUIS Arnaud, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, MALO Jean Marc, REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Pouvoirs :

Mme BACHELEY Françoise donne pouvoir à M. CARLIERE Frédéric

Mme CHEDRU Dominique donne pouvoir à Mme VANIER Pascaline

Mme MARRO FREVAL Corinne donne pouvoir à M. MALO Jean-Marc

Absents : Mmes BELLANGER Nadine, HAUGUEL Stéphanie, MM. FLEURY Philippe, DUVAL Gérard.

soit 19 votants

Secrétaire de séance : Mme COZIC Bernadette

Date d'affichage du présent procès-verbal : 13 décembre 2019

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1 : Désignation du bureau d'études chargé de l'élaboration d'un schéma communal de signalétique

Après analyse des quatre offres, **le conseil municipal attribue le marché d'élaboration d'un schéma communal de signalétique au bureau d'études SARL PIXELL – SIGNETUDES pour un montant de 14 350 € HT.**

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte lié à cette opération.

Question n° 2 : Actualisation des modalités d'utilisation du compte épargne temps

Les élus décident de revoir les modalités de fonctionnement du compte épargne temps de la façon suivante :

Règles de fonctionnement et de gestion du compte épargne-temps :

Le compte épargne-temps peut être alimenté par le report :

- d'une partie des jours de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20,
- des jours de fractionnement,
- des jours R.T.T.

Modalités d'utilisation des droits épargnés :

Le compte épargne temps peut être utilisé au choix des agents

- ✓ soit sous forme de congés
- ✓ soit sous forme de monétisation qui peut prendre la forme
 - du paiement forfaitaire de jours
 - de la prise en compte des jours au régime de retraite additionnelle de la fonction publique.

Modalités de monétisation :

Aucune monétisation n'est possible pour un nombre de jours épargnés inférieur ou égal à 15 jours. Les jours épargnés sont obligatoirement récupérés sous forme de congés.

Pour les jours au-delà du quinzième, l'agent peut opter, dans les proportions qu'il souhaite : pour la prise en compte des jours au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique, pour leur indemnisation ou pour leur maintien sur le compte épargne temps.

Les montants de l'indemnisation applicables sont ceux prévus par la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation du CET.

Question n° 3 : Modification du tableau des effectifs

Les conseillers valident la suppression d'un poste d'ATSEM à l'école maternelle et acceptent la transformation de deux emplois contractuels en deux emplois statutaires au sein de l'équipe technique.

Question n° 4 : Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion 76

Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT.

Il reviendra, ensuite à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles ils souhaitent souscrire et (le cas échéant) sur l'indemnisation ou non du régime indemnitaire qu'il perçoit.

Les cotisations sont entièrement à la charge des agents.

Question n° 5 : Indemnité de conseil au comptable du trésor

Les élus décident de ne pas verser d'indemnité de conseil au comptable du trésor en poste depuis le 1^{er} avril 2019.

Question n° 6 : Travaux d'éclairage public

Après présentation de deux avant-projets préparés par le Syndicat Départemental d'Energie, **le conseil municipal valide les travaux d'éclairage public suivants :**

Impasse Cléron – renouvellement de l'éclairage public, pose de huit candélabres :

Coût des travaux :	11 367.56 € TTC
Participation du SDE	6 994.03 €
Participation de la commune	4 373.53 € (TVA comprise)

Rue Antoine Arnault – effacement de réseaux :

Coût des travaux :	41 642.45 € TTC
Participation du SDE	35 135.33 €
Participation de la commune	6 507.12 € (TVA comprise).

Question n° 7 : Décision modificative – budget 2019

Le conseil municipal ajuste en cette fin d'année les crédits budgétaires votés au printemps dernier.

Question n° 8 : Autorisation de crédits au préalable du vote du budget primitif 2020

Considérant que le budget primitif de la collectivité ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier 2020,

en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Questions diverses :

Pas de question

Séance levée à 19 heures 15

Extraits de délibérations adressés à la **PREFECTURE**

QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 149
✓ Décision modificative – budget 2019	

Extraits de délibérations adressés à la **SOUS - PREFECTURE**

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 138
✓ Désignation du bureau d'études chargé de l'élaboration d'un schéma communal de signalétique	

QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 139 à 141
✓ Actualisation des modalités d'utilisation du compte épargne temps	

QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 142 à 143
✓ Modification du tableau des effectifs	

QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 144 à 145
✓ Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion 76	

QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 146
✓ Indemnité de conseil au comptable du trésor	

QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 147 à 148
✓ Travaux d'éclairage public	

QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 150 à 151
✓ Autorisation de crédits au préalable du vote du budget primitif 2020	